

**ATTESTATION DE RECEPTION PEB D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE**Date de l'acte : **lundi 2 mai 2022** Date de mise en service: **lundi 2 mai 2022**Motif de l'acte : **(rem)placement d'un appareil****Société/ indépendant**nom d'entreprise: **Business Heating SRL**
rue/n°/BP: **Rue de Danemark 43**
CP/commune: **1060 Saint-Gilles**
Pays: **Belgique**
tél/GSM: **0474 32 58 00**
e-mail: **m.giacomo@business-heating.be**
n° d'entreprise (BCE): **BE 0758.534.753****BUSINESS
HEATING****Professionnel agréé** **Tech. GI et GII**
Conseiller type 1 et type 2
n° d'agrément: **001546397**
prénom/nom: **Matarrese Giacomo Antonio****Propriétaire / titulaire ou déclarant Permis d'Environnement****Particulier**
n° permis environnement: **/**
prénom/nom: **Jeannemarie Baudoin**
nom d'entreprise/ ACP : **/**
n° d'entreprise (BCE): **/**
rue/n°/BP: **Avenue Fonsny 126**
CP/commune: **1060**
Pays: **Belgique**
tél/GSM: **0475328227**
e-mail: **jeannemariebaudoin@gmail.com****Adresse de l'unité PEB où se trouve l'appareil/le système**rue/n°/BP: **Avenue Fonsny 126**
CP/commune: **1060**
n° étage: **-1**
Référence de l'unité PEB: **/**
nom bâtiment éventuel: **/****Personne de contact** (si différente du propriétaire)
Prénom/nom: **/**
nom d'entreprise/ACP: **/**
tél/GSM: **/**
e-mail: **/****Système de chauffage**

S'il y a plusieurs systèmes, identifiant ("nom") de ce système:

système de type 1 (1 chaudière max 100 kW)**sys. individuel (1 unité PEB)**Si collectif, nombre de bâtiments desservis par ce système: **/**Si collectif, nombre d'unités PEB desservies par ce système: **/**Date permis d'urbanisme: **/****DECLARATION DE CONFORMITE**Les exigences qui sont d'application sont-elles toutes respectées ? **OUI**Si la réponse est non, une dérogation a-t-elle été accordée ? **/**Si la réponse est oui, ce qui a été observé correspond-il à la dérogation accordée ? **/**Le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil a-t-il été mis en œuvre ? **NON****EN CONCLUSION, L'APPAREIL OU LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE SONT-ILS CONFORMES****A LA REGLEMENTATION CHAUFFAGE PEB ?** **OUI****Date prochain controle:** **mercredi 1 mai 2024** + 5 mois si non conforme; + 1 ans si CP mazout; + 2 ans si CP gaz**Informations complémentaires relatives à la non-conformité:****/****DEFAUTS ET MESURES A PRENDRE**

Défauts qui ont été éliminés pendant cette intervention:

/

Défauts qui n'ont pas été éliminés pendant cette intervention:

/

Mesures à prendre pour éliminer ces défauts:

/**PIECE(S) JOINTE(S)****PIECE OBLIGATOIRE : les tickets de mesures initiales et finales (sauf si transfert des données sans modification possible)**

Citer les pièces jointes afin d'estimer l'ampleur des non-conformités ou autres pièces justificatives:

Ticket de combustion en pièce jointe

Signature du professionnel agréé:

Signature du propriétaire, titulaire ou déclarant du PE, ou personne mandatée par celui-ci:

Nom: **Jeannemarie Baudoin**



ATTESTATION DE RECEPTION PEB D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE

APPAREIL	Présence plaque signalitique : OUI	Identifiant (ex: chaudière n°2 ...): /
Chaudière:	A condensation	
Monte en:	Chauffage des locaux	
	Type C	
Conduit d'évacuation:	Individuel	
Autres infos relatives à l'évacuation des gaz (présence CLV, extracteur, shunt ...):		/
Marque: Vaillant	Numéro de série: 21213200100218493100036112N5	
Modèle: ecoTEC pro VCW 286	Année de fabrication: 2021	
Puissance nominale utile en G20 à 80/60°C Pn [kW]:	25	
Puissance nominale absorbée/débit calorifique Qn [kW]:	25,75	
Brûleur	Présence plaque signalitique : OUI	
Combustible(s):	Gaz naturel	
Pour les appareils gaz:	Prémix	
Marque:	/	Numéro de série: /
Modèle:	/	Année de fabrication: /
Débit min. max. préciser l'unité [kW], [kg/h], [l/h] ou [m3/h]:		/
Exigences de bon fonctionnement des appareils	s'applique ?	respecté ?
Exigence relative au CO dans l'air ambiant. CO max. mesuré: .0	OUI	OUI
Exigence relative aux dispositifs de sécurité	OUI	OUI
En cas de non-conformité un de ces 2 exigences, il y a DANGER, appliquer le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil		
Exigence relative à l'état des conduits d'évacuation et d'amenée d'air	OUI	OUI
Exigence relative aux orifices de mesure	OUI	OUI
Exigence relative à la ventilation du local où se trouve l'appareil	/	/
Pour les appareils de type A ou B, présence d'un dispositif qui amène de l'air extérieur ?	/	/
Les dispositifs de ventilation répondent-ils aux normes applicables dans ce cas ?	/	/
Exigence relative aux émissions des appareils en fonctionnement (voir tableau joint)	OUI	OUI
Le placement d'un appareil B1 n'est autorisé que sur une cheminée collective existante	/	/
Au sujet de la conversion gaz. Selon les données rassemblées et le logigramme de vérification de la compatibilité:		
Votre appareil est compatible et ne nécessite plus aucune intervention dans le cadre de la conversion des réseaux (I2E+,I2N,...)		
X Votre appareil doit encore faire l'objet d'un réglage par un professionnel après la conversion (I2E(S),I2E(R)...))		
Votre appareil n'est pas compatible et doit être adapté par son fabricant ou remplacé par un appareil qui répond à la réglementation actuelle		
Votre appareil n'est pas concerné par la conversion gaz (mazout/gasoil, propane,..)		



ATTESTATION DE RECEPTION PEB D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE

Exigences relatives au système de chauffage	s'applique ?	respecté ?
Exigences de comptage énergétique	/	/
Comptage du combustible consommé par la totalité des chaudières (si somme > 100 kW)	/	/
Comptage énergie transmise par la totalité des chaudières (si somme ≥ 500 kW)	/	/
Comptage de l'énergie transmise par la production centralisée d'ECS	/	/
Comptage de l'énergie transmise à chaque bâtiment	/	/
Consommation électrique des ventilateurs 10.000 m3/h	/	/
Présence, sur ces compteurs, d'un dispositif qui peut permettre le relevé automatique	/	/
Comptage chauffage et le cas échéant ECS par unité PEB	/	/
Exigence de comptabilité énergétique	/	/
Exigence relative au carnet de bord	OUI	OUI
Présence d'une liste des appareils connectés à un conduit collectif d'évacuation (remarque)	/	/
Exigence relative à la note de dimensionnement des chaudières	OUI	OUI
Exigence relative au calorifugeage des conduits et accessoires du système de chauffage	OUI	OUI
Si non, préciser la longueur totale des conduits non calorifugés [m] et le nbre d'accessoires pour le chauffage, l'ECS et l'air:		/
<hr/>		
Exigences relatives à la régulation du système de chauffage		
Modulation de puissance des brûleurs	/	/
Régulation locale des émetteurs	OUI	OUI
Régulation de la température d'eau des émetteurs de chaleur	OUI	OUI
Régimes de ralenti et hors gel ou anti-condensation	/	/
Gestion des pompes, des circulateurs et des chaudières	/	/
Exigence relative au partitionnement de la distribution d'eau de chauffage et d'air	/	/
Exigence relative à la variation du débit d'air neuf selon l'occupation réelle	/	/
Exigence relative à la récupération de chaleur sur les unités de ventilation double flux	/	/
RECOMMANDATIONS EN VUE D'AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET AUTRES RECOMMANDATIONS:		
/		
<hr/>		
INFORMATIONS POUR LES CERTIFICATEURS PEB ET DANS LE CADRE DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT		
Pour les installations > 1 MW, y a-t-il un rapport d'analyse des émissions de NOX et CO par un labo. agréé ?		/
Régulation de la chaudière:	Commande par thermostat	
Pompe/circulateur:	Non régulé	
S'il y a plusieurs chaudières, l'irrigation des chaudières est-elle arrêtée lorsque celles-ci sont à l'arrêt ?		/
S'IL S'AGIT D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE COLLECTIF, EQUIPEMENTS EN CHAUFFERIE:		
/		

TICKET DE COMBUSTION

testo 300	
Version firmware :	62250800/BE 1.06.1288
Version software:	9.24.0.5507
Combustible : Gaz naturel L (G25)	
O2 Ref :	3.0 %
CO2 max:	11.8 %
Combustion	
2/05/2022	18:59
46,2 °C	TF
21,7 °C	TA
24,5 °C	Temp. Nette
7,3 %	CO2
18 ppm	CO Hi
33 mg/kWh	CO Hi
8,1 %	O2
4,5 Pa	Tirage
98,4 %	η Hi
87,3 %	η Hs
46,2 °C	Td ac